



émeraude
énergie

Demande de compléments Aurouër (03)

1. Contexte et objet du complément

La société **Emeraude Energie**, par l'intermédiaire de sa filiale **Happy Energy**, a déposé le **30 juillet 2026** une demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une étude d'impact, relative à un projet de centrale photovoltaïque sur la commune d'Aurouër, dans le département de l'Allier. Cette demande a été enregistrée sous la référence **021765 / KK P**.

Le projet est envisagé sur un site présentant un historique d'usage fortement anthropisé. Le secteur est notamment recensé dans l'ancienne base BASIAS sous la référence **AUV0300744**, en lien avec une activité de **collecte et de stockage de déchets non dangereux, comprenant notamment des ordures ménagères**, correspondant à un ancien usage de type décharge ou installation assimilée.

Cet historique constitue un élément important pour comprendre l'état actuel du site et son évolution. Les usages passés ont contribué à modifier durablement certaines caractéristiques du terrain et ont été suivis d'une phase de recolonisation végétale progressive.

Par courrier en date du 7 août 2026, l'autorité chargée de l'examen au cas par cas a sollicité des informations complémentaires, portant notamment sur la biodiversité et sur la caractérisation des formations végétales présentes au sein de la zone d'implantation potentielle.

Le présent document a ainsi pour objet de répondre spécifiquement à cette demande en précisant :

- La nature et la localisation des principales unités de végétation observées sur le site ;
- Leurs fonctions écologiques potentielles, appréciées à l'échelle du site et de ses continuités immédiates ;
- Leur superposition avec le plan d'implantation photovoltaïque ;
- Les incidences potentielles associées aux phases de travaux et d'exploitation ;
- Les mesures d'évitement et de réduction intégrées à la conception du projet ;
- Les modalités d'entretien et d'accompagnement écologique envisagées ;
- Ainsi que les impacts résiduels susceptibles de subsister après mise en œuvre de la séquence ERC.

L'objectif est ainsi de mieux caractériser les enjeux écologiques actuels du site, tout en les replaçant dans le contexte de son historique d'usage et de son caractère anthropisé, et de démontrer leur prise en compte dans la définition du projet photovoltaïque.

2. Contexte écologique du site

2.1. Historique et état actuel

Le site a connu plusieurs usages successifs ayant conduit à une anthropisation et à des remaniements du milieu, notamment du fait d'une ancienne activité de stockage de déchets. Depuis l'arrêt ou la réduction de ces usages, une recolonisation végétale progressive s'est installée, avec le développement conjoint de formations herbacées, arbustives et arborées.



Mai 1993



Juin 2002



Aout 2013



Actuellement

Cet historique ne permet pas, à lui seul, de conclure à une absence d'enjeu écologique actuel. Un terrain anciennement remanié peut acquérir au fil du temps des fonctions de refuge, de reproduction, d'alimentation ou de déplacement pour la faune. L'analyse doit donc porter sur l'état actuel des habitats et leurs connexions avec les milieux voisins.



2.2. Zonages environnementaux

Les cartes jointes en annexe présentent la situation du projet au regard des principaux zonages environnementaux disponibles.

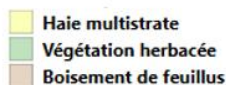
Zonage / enjeu	Distance indicative	
Natura 2000	3 500m	Absence d'interaction directe
ZNIEFF	ZNIEFF de type I : 1 100m ZNIEFF de type II : 750m	Absence d'interaction directe
Zones humides	250m	Absence d'interaction directe
Patrimoine naturel / continuités	1 200m	Absence d'interaction directe

Les zonages d'inventaire et de protection constituent des éléments de contexte. L'analyse cartographique réalisée à l'échelle du site et de ses abords ne met en évidence aucun périmètre de protection ou d'inventaire naturaliste situé à proximité immédiate de la zone d'étude.

3. Caractérisation des principales unités de végétation



Plan de situation écologique, échelle 1/1 200



3.1. Haie multistratée périphérique

La haie multistratée présente en périphérie constitue l'un des principaux éléments structurants du site. Sa diversité verticale et sa continuité lui confèrent des fonctions écologiques potentielles plus importantes que de simples alignements végétaux discontinus.

Elle est notamment susceptible de contribuer :

- Au déplacement de la petite faune et au maintien des continuités écologiques locales ;
- Aux fonctions de refuge et de repos ;
- À la nidification de certaines espèces d'oiseaux lorsque les conditions sont favorables ;
- À l'alimentation de la faune ;
- À l'interface entre les espaces ouverts du site et les milieux agricoles ou boisés environnants.

La conservation de cette haie constitue en conséquence un objectif prioritaire de conception. Le projet définitif devra rechercher son maintien intégral.

3.2. Boisement de feuillus

Un boisement de feuillus est identifié principalement dans les parties centrale et méridionale du site. Il s'inscrit dans la dynamique de recolonisation du terrain et constitue une formation ligneuse susceptible d'assurer des fonctions de refuge, d'alimentation, de reproduction et de déplacement pour différentes espèces.

Le niveau d'enjeu peut varier au sein même du boisement selon sa maturité, sa structure, la densité des tiges.

3.3. Secteurs à dominante herbacée

Les secteurs herbacés correspondent aux espaces actuellement les plus ouverts du site. Leur mobilisation préférentielle pour l'implantation des tables et équipements photovoltaïques permet de limiter les interventions sur les formations ligneuses structurantes.

Compte tenu de l'historique anthropisé de la parcelle et de la présence ponctuelle de remblais ou de secteurs anciennement remaniés, ces espaces sont privilégiés pour le projet.

Cette orientation ne signifie toutefois pas qu'ils sont dépourvus de fonctions écologiques, le maintien d'un couvert végétal et une gestion extensive restent recherchés pendant l'exploitation. Les clôtures seront perméables à la petite faune, afin de préserver son accès à ce couvert végétal et ses possibilités de déplacement à travers le site

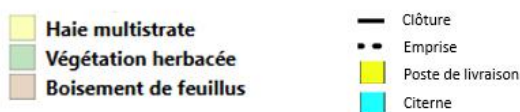
3.4. Quantification des habitats

Unité	Surface / linéaire total	Emprise projet	Évitée / conservée	Part conservée	Part de la centrale sur l'unité
Secteurs herbacés	0,8 ha	0.6 ha	0,2 ha	25 %	65 %
Haie multistrata	490 ml	0 ml	490 ml	100 %	0%
Boisement de feuillus	0,4 ha	0.27 ha	0.13 ha	35,5 %	35%

4. Superposition des habitats avec le projet et analyse des incidences



Plan de situation écologique avec superposition de la centrale photovoltaïque, échelle 1/1 200



4.1. Principes d'implantation

La cartographie des habitats a été intégrée à la réflexion d'implantation afin de limiter les interactions avec les formations ligneuses. La conception repose sur trois principes:

1. Concentrer prioritairement les panneaux et équipements dans les secteurs ouverts ;
2. Préserver la haie multistrata périphérique et les arbres présentant un intérêt écologique ou paysager ;
3. Éviter autant que possible le boisement de feuillus et circonscrire les interventions résiduelles aux seules emprises indispensables.

Le projet prévoit par ailleurs un espacement d'environ 2,80 m entre les tables photovoltaïques, permettant de maintenir des bandes végétalisées inter-rangées et de conserver une couverture au sol pendant l'exploitation. Cet espacement résulte d'un compromis entre le maintien de surfaces végétalisées suffisamment fonctionnelles entre les rangées et la nécessité de limiter l'étalement de la centrale, afin de concentrer les équipements sur la plus faible emprise possible.

4.2. Incidences potentielles en phase travaux

- Suppression ponctuelle de végétation ligneuse lorsque l'évitement total n'est pas possible ;
- Dérangement temporaire de la faune lié au bruit, à la présence humaine et aux engins ;
- Risque de blessures aux systèmes racinaires des arbres en cas de travaux trop proches ;
- Altération temporaire du couvert herbacé au droit des zones de chantier et de circulation.

4.3. Incidences potentielles en phase d'exploitation

- Modification locale de l'ensoleillement et des conditions microclimatiques sous les tables ;
- Modification des modalités d'entretien de la végétation ;
- Maintien d'une fréquentation ponctuelle liée aux opérations d'exploitation et de maintenance.

5. Mise en œuvre de la séquence éviter – réduire – accompagner

5.1. Mesures d'évitement

ME1 – Conservation de la haie multistratée périphérique

La haie périphérique est considérée comme un élément structurant de la trame écologique locale. Elle sera maintenue hors des emprises techniques du projet.

Avant travaux, le linéaire effectivement conservé sera reporté sur les plans d'exécution et matérialisé sur le terrain.

ME2 – Évitement maximal du boisement de feuillus

Le plan d'implantation est optimisé de manière à maintenir hors emprise la plus grande part possible du boisement de feuillus.

ME3 – Implantation préférentielle sur les secteurs ouverts et remaniés

Les tables photovoltaïques et équipements associés sont prioritairement positionnés sur les secteurs à dominante herbacée et sur les zones historiquement les plus remaniées. Cette orientation permet de réduire les besoins de suppression de végétation ligneuse et constitue une mesure d'évitement intégrée dès la conception.

5.2. Mesures de réduction

MR1 – Limitation stricte des emprises de chantier & balisage des habitats

Les opérations de débroussaillage, d'abattage éventuel, de circulation des engins et de stockage seront limitées aux surfaces strictement nécessaires. Les emprises temporaires seront définies préalablement et les zones hors chantier seront interdites à la circulation.

Avant le démarrage des travaux, les haies, arbres, boisements et autres formations végétales conservées seront matérialisés par un balisage visible. Ce dispositif visera notamment à prévenir les circulations accidentelles, le stockage au pied des arbres, les blessures aux troncs et systèmes racinaires ainsi que les coupes non prévues.

MR2 – Adaptation du calendrier des interventions sur la végétation

Les éventuelles opérations de coupe ou de débroussaillage sur les formations ligneuses seront programmées en dehors des périodes présentant les principaux enjeux pour la reproduction de la faune, notamment de l'avifaune. Le calendrier précis sera adapté aux enjeux identifiés et aux éventuelles prescriptions applicables.

Taxons et espèces à enjeux	Périodes d'intervention											
	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Préparation du site												
Avifaune												
Chiroptères												
Reptiles												

	Période d'intervention à proscrire
	Période d'intervention possible
	Période d'intervention à privilégier

MR3 – Maintien d’une couverture végétale sous et entre les tables

Les espaces situés sous et entre les tables conserveront un couvert végétal. Les terrassements généralisés et la mise à nu durable des sols seront strictement limités aux emprises des voiries et locaux techniques. L’espacement inter-tables d’environ 2,80 m contribuera au maintien d’une continuité végétale entre les rangées. Les structures seront mises en place à l’aide de pieux battus/vissés afin d’éviter l’utilisation de béton.

MR4 – Gestion extensive et différenciée de la végétation

L’entretien privilégiera une fréquence adaptée aux seules nécessités de sécurité et d’exploitation, le maintien d’une végétation herbacée permanente autant que possible et l’absence d’intervention systématique sur les secteurs périphériques.

MR5 – Maintien de la perméabilité écologique de la clôture

La clôture sera conçue afin de limiter l’effet de barrière pour la petite faune terrestre. Des passages adaptés seront aménagés à intervalles réguliers, notamment à proximité des continuités végétales conservées avec des dimensions d’environ 20x20 cm.

MR6 – Prévention des pollutions et gestion du chantier

Les opérations de ravitaillement et de maintenance des engins seront organisées de manière à limiter les risques de pollution. Des moyens d’intervention adaptés seront disponibles en cas de déversement accidentel. Les déchets de chantier seront collectés, triés et évacués vers les filières adaptées.

MR7 – Remise en état des emprises temporaires

À l’issue des travaux, les zones temporairement mobilisées seront libérées et remises en état. Les sols compactés seront restaurés si nécessaire et la reprise spontanée de la végétation sera privilégiée lorsque celle-ci est compatible avec la sécurité et l’exploitation.

5.3. Mesure d'accompagnement écologique

MA1 – Conservation et évolution écologique du secteur boisé sud

En complément des mesures d'évitement et de réduction intégrées à la conception du projet, la partie sud du site, située en dehors des emprises photovoltaïques, sera maintenue durablement sans aménagement technique.

Aucun panneau photovoltaïque, piste, plateforme technique, poste électrique, aire de stockage ou installation temporaire liée au chantier n'y sera implanté, sous réserve d'éventuelles interventions ponctuelles strictement nécessaires pour des motifs de sécurité ou d'entretien.

L'objectif de cette mesure est de conserver un secteur à dominante boisée présentant une fonction de refuge et de continuité écologique à l'échelle du site. Son maintien permet notamment de préserver un espace sans perturbation, directement connecté aux haies périphériques et aux autres formations ligneuses présentes autour du projet.

Son positionnement en partie sud du site permettra également de maintenir une transition végétalisée entre les espaces équipés et les milieux voisins, en complément de la conservation de la haie périphérique.

Afin de préserver la fonctionnalité de cette zone pendant toute la durée d'exploitation de la centrale photovoltaïque, elle sera identifiée comme secteur à vocation écologique dans les documents de gestion du site et exclue des opérations courantes d'entretien de la centrale, hors nécessité particulière justifiée.

Conclusion

Le présent complément permet de préciser la caractérisation des principales formations végétales présentes au sein de la zone d'implantation potentielle et leur prise en compte dans la conception du projet photovoltaïque d'Aurouër.

Trois unités principales sont distinguées : les secteurs ouverts à dominante herbacée, la haie multistrate périphérique et le boisement de feuillus principalement développé dans les parties centrale et méridionale du site. Cette lecture met en évidence l'intérêt de concentrer l'implantation photovoltaïque sur les secteurs ouverts et de préserver prioritairement les structures ligneuses assurant les principales fonctions de continuité et de refuge à l'échelle locale.

Par ailleurs, la partie sud du site, située hors des emprises photovoltaïques, sera intégralement préservée de tout aménagement et de tout usage annexe. Elle constituera ainsi un espace de quiétude et de refuge pour la faune, en continuité avec les formations végétales périphériques. L'exploitation de la centrale ne générant ni éclairage permanent ni nuisance sonore significative, ce secteur conservera durablement son caractère naturel et non fréquenté.

Annexe

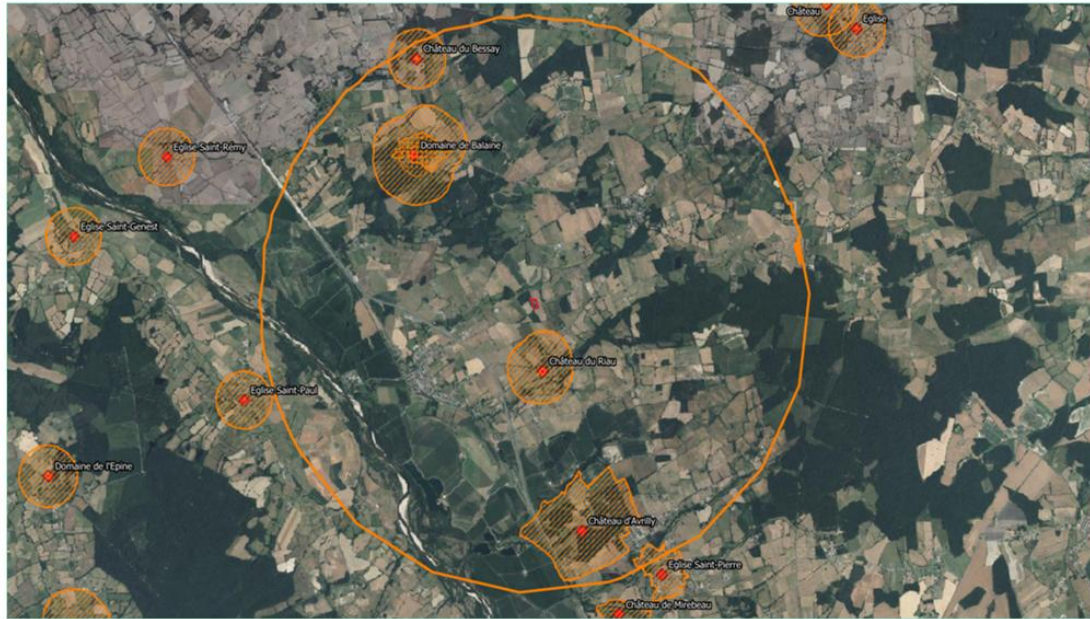


Plan de situation Natura 2000, ZNIEFF, échelle 1/90 000



Plan de situation Zone Humide, échelle 1/6 000





Plan de situation patrimoine, échelle 1/90 000

- | | | | |
|---|------------------|---|------------------------------|
|  | Zone de projet |  | Périmètre des abords |
|  | Aire d'étude-5km |  | Liste des immeubles protégés |